

Le programme scolaire européen

LE CONCEPT

La déclinaison **goûter** du programme européen consiste à **distribuer des fruits frais et/ou du lait l'après-midi à la fin du temps scolaire** (garderie du soir ou sortie des cours) aux élèves fréquentant un établissement scolaire **de la maternelle au lycée**.

Les distributions de fruits frais et de lait doivent **obligatoirement s'accompagner d'une mesure éducative**. L'objectif de cette mesure éducative vise à renforcer la dimension «éducation à l'alimentation» du programme et recréer le lien entre les enfants et les secteurs agricole et agroalimentaire.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de cette distribution est de promouvoir des comportements alimentaires plus sains et de **mieux faire connaître aux élèves les filières et les produits agricoles et agroalimentaires**, en particulier sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le but de faire augmenter la consommation de fruits frais, de bananes et de lait par les élèves.

Les demandeurs d'aide devront faire le **choix entre les déclinaison midi, matin, ou goûter du programme européen**. Ce choix est fixe pour l'ensemble de l'année scolaire. Néanmoins, en cas de difficultés à mettre en œuvre la déclinaison «goûter», le demandeur d'aide peut changer de déclinaison entre 2 périodes d'une même année scolaire. Ce changement sera pour l'ensemble de ses établissements scolaires bénéficiaires.

SOMMAIRE

Fiche 1 – **L'organisation de la distribution**
Fiche 2 – **Les mesures éducatives**
Fiche 3 – **Les demandeurs d'aide éligibles**
Fiche 4 – **La demande d'agrément**

Fiche 5 – **Le référencement des fournisseurs**
Fiche 6 – **La demande d'aide**
Fiche 7 – **Les obligations liées au programme**
Fiche 8 – **Les contrôles**

